

Choisissez le vélo !

1. Pratique et rapide

Pour les distances inférieures à 6 km, c'est le **moyen de transport le plus rapide** (vitesse moyenne de 14 km/h et jusqu'à 20 km/h en VAE) Et à vélo, **pas de difficultés pour stationner !**

2. Économique

Le coût de 3 pleins d'essence vous permet d'acheter un vélo neuf. Pour l'entretien, comptez environ 50€/an.

3. Bon pour la santé

30 minutes d'activité physique par jour **diminuent par deux les risques cardio-vasculaires.**

4. Sans effet sur l'environnement

Le vélo ne fait **pas de bruit et ne pollue pas.**

Ils et elles le font !

« Pour aller travailler à l'hôpital de Beaujeu, je n'avais pas de bus aux bons horaires. Alors, j'ai décidé de prendre mon vélo. Je me suis vite rendu compte que c'était aussi rapide qu'en transports en commun et que ça ne me posait pas de difficultés physiques. »
Claude, habitante de Cercé

« J'utilise quotidiennement mon vélo. Je dépose mon enfant à l'école avant d'aller à la gare de Belleville pour prendre le train. Garer ma voiture à Belleville me prenait presque autant de temps que de faire le trajet à vélo aujourd'hui ! »
Rémi, habitant de Belleville-en-Beaujolais

« Je fais du train + vélo de Mâcon à Belleville. Ça me laisse l'opportunité de faire une sortie à vélo ou d'aller faire des courses facilement à Belleville. »
Isabelle, habitante de Mâcon

Se (re)mettre au vélo

Vous pouvez vous faire accompagner pour vous (re)mettre au vélo. N'hésitez pas à contacter :

Le Service Développement Durable et le Service Mobilités de la CCSD :
developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr
04 74 66 35 98
L'association Vélo Urbain à Villefranche et dans le Beaujolais
Belleville-Val de Saône :
contact-belleville@vuvib.fr / https://vuvib.fr



Les parkings vélos



Consigne collective en gare de Belleville-en-Beaujolais

49 places de stationnements vélos, **sécurisées et abritées, sont disponibles en gare de Belleville-en-Beaujolais.** L'abonnement à ce service « TER + Vélo » est ouvert aux titulaires d'une carte OURA! pour un jour, un mois ou une année. Plus d'infos sur le site TER Auvergne-Rhône-Alpes.

Stationnements vélos de l'aire de covoiturage

L'aire de covoiturage (péage de l'A6) est équipée d'arceaux vélos. Vous pouvez donc facilement combiner **vélo + covoiturage !**

Arceaux vélos sur l'espace public

Une cinquantaine d'arceaux vélos sont accessibles à proximité des commerces et des équipements ainsi que 12 arceaux couverts en gare de Belleville-en-Beaujolais.

Légende

Cyclabilité

- Très bonne / Voie Verte
- Bonne
- Moyenne
- Experte
- Non cyclable

Aménagements

- Trottoirs partagés
- = Aménagements cyclables (pistes, bandes ou doubles-sens cyclables)
- Zones apaisées (zones 30, zones de rencontres)
- ▲ Difficultés ponctuelles

Services

- P Stationnements vélos
- P Services vélos (réparateurs, loueurs...)
- P Pôle multimodal (gare SNCF et routière)
- P Aire de covoiturage
- P Mairies et établissements scolaires

Ne jetez pas votre vélo !

Trop petit ? Trop vieux ? **Donnez votre vélo à une association** pour une seconde vie :

L'Oasis, 526 route de Chantegrillet 69400 Gleizé
04 74 65 10 79

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, 433 rue André Desthieux 69400 Villefranche-sur-Saône
04 63 60 05 38

Rouler en sécurité : Les bonnes pratiques

1. Respecter le Code de la Route (le vélo est un véhicule à part entière !)

- Respecter la signalisation et les priorités, sans chercher à s'imposer.
- Indiquer tout changement de file ou de direction en tendant le bras.
- Les trottoirs sont interdits au delà de 8 ans. **Sur les trottoirs partagés, roulez au pas.**

2. Prendre sa place

- Toujours laisser un mètre sur sa droite.
- Rouler au milieu des rues étroites, notamment si des véhicules sont stationnés à droite.
- Rouler au milieu de la voie de droite dans les giratoires.
- Pas tranquille ? Mettre pied à terre pour emprunter le trottoir.

3. Entendre, voir et être vu

- Ne pas utiliser d'appareils audios, interdits depuis le 1er juillet 2015 !
- Multiplier les éléments de visibilité.
- Aux intersections, croiser le regard des autres usagers.
- ATTENTION aux angles morts, notamment des bus et des poids lourds ! Garder ses distances en restant suffisamment à l'arrière.

4. Avoir un vélo bien équipé et en bon état

- Se munir de tous les équipements obligatoires.
- Contrôler régulièrement l'état des freins et des pneus.

5. Adapter sa conduite aux conditions météorologiques

- En cas de pluie, **diminuer sa vitesse** et anticiper le freinage.
- Éviter de rouler sur les surfaces glissantes (plaques d'égouts, marquages au sol, feuilles mortes...).

Trouvez encore plus de conseils pratiques sur le vélo sur : www.fub.fr

L'équipement obligatoire du vélo



Équipements conseillés :

- Casque obligatoire pour les moins de 12 ans, vivement conseillé pour les autres !
- Rétroviseur
- Écarteur de danger
- Brassard
- Vêtements de pluie (cape ou veste de pluie, surpantalon)
- Serre-pantalon

Les aménagements cyclables



Aménagements conseillés/obligatoires

Panneau carré (C113) :
Piste ou bande cyclable conseillée.

Panneau rond (B22a) :
Piste ou bande cyclable obligatoire.



Voie Verte

Site propre **réservé aux modes non motorisés** (piétons, cyclistes, cavaliers, rollers...). Cette chaussée doit être partagée entre tous les usagers avec une **priorité aux plus vulnérables.**



Zone 30

Délimite un périmètre où la vitesse maximale est de 30 km/h pour **apaiser la circulation et favoriser la cohabitation des usagers.** Le centre historique de Belleville-en-Beaujolais est une zone 30 généralisée.



Zone de rencontre

Tous les véhicules sont autorisés avec l'**ordre de priorité suivant : piéton > cycliste > automobiliste.**

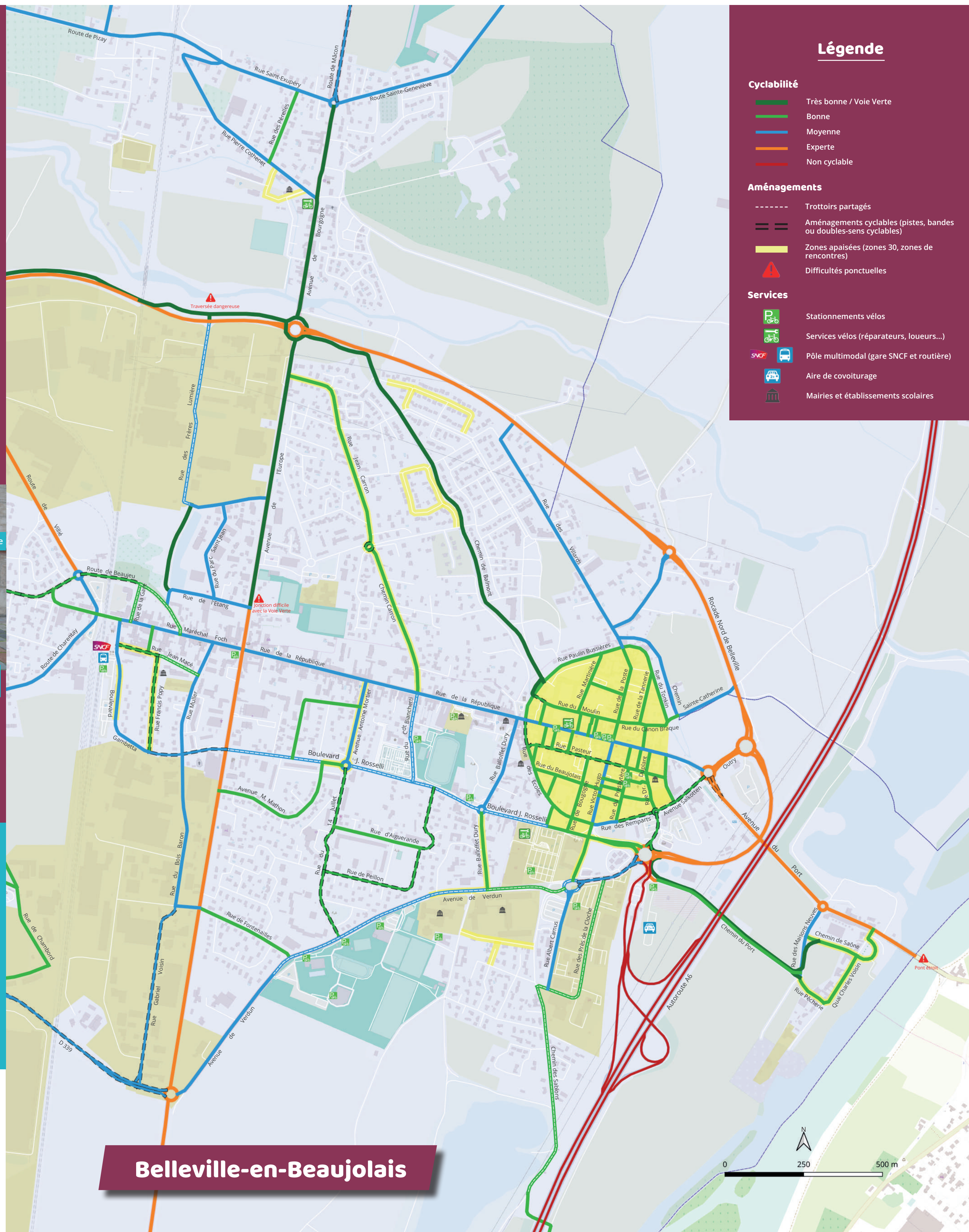
Vitesse limitée à 20 km/h et les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens.



Double-sens cyclable

Voie à sens unique pour les véhicules motorisés où les **cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens.**

Attention aux piétons qui ne regardent que d'un seul côté avant de traverser !



Belleville-en-Beaujolais